

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PORTNEUF  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT**

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT NO. 150-2025**

**RÈGLEMENT 150-2025 RELATIF À L'APPROPRIATION DES SOMMES REQUISES ET À L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2024.**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

**QUE** lors d'une séance tenue le 14 janvier 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté le règlement 150-2025 :

**Règlement relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2025**

**QUE** le titre du règlement décrit l'objet du règlement;

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Nous vous invitons également à le consulter sur le site Web de la Municipalité : [saint-gilbert.ca/ma-municipalite/reglements-municipaux](http://saint-gilbert.ca/ma-municipalite/reglements-municipaux) sous la rubrique règlements généraux.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, LE 16 JANVIER 2025.



Mylène Robitaille,  
Directrice générale et greffière-trésorière

**Certificat de publication**

*Je, soussignée Mylène Robitaille, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement 150-2025 au bureau municipal et publié celui-ci sur le site web de la municipalité.*



Mylène Robitaille,  
Directrice générale et greffière-trésorière